

Monteur câbleur en aéronautique

RNCP37400 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	255s
Formacode(s)	24016
Code(s) ROME	H2604, H2605, H2602
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	29/04/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation et 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	8240926880 0012	Former
AFPA ENTREPRISES	8240926880 0160	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	8242281420 1890	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DES PAYS DE L'ADOUR	7820996750 0046	Former et organiser l'évaluation
GRETA CLERMONT-AUVERGNE	1963002140 0042	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le monteur câbleur en aéronautique intervient en production, essentiellement dans la construction aéronautique, mais il peut aussi intervenir dans le secteur de la maintenance des avions au sein d'une équipe d'électriciens aéronautiques. Il réalise le câblage d'ensembles électriques : harnais, baies, meubles et boîtiers électriques.

ACTIVITÉS VISÉES

Il effectue leur intégration dans les avions ou sur des tronçons d'avions : il assure, dans le respect des normes et procédures, le montage mécanique des supports et des meubles ; il pose, monte, fixe et raccorde des ensembles électriques sur avions.

Il réalise des modifications ou des réparations de ces ensembles électriques directement sur avion, pour répondre à des demandes d'évolution de définition : il dépose des câbles, des équipements ou semi-équipements électriques, des harnais ; il ajoute, modifie des câbles ou leur position ; il remonte et raccorde les équipements électriques, les harnais.

L'emploi de monteur câbleur en aéronautique est très encadré car son travail contribue directement à la bonne mise

en service de l'aéronef. La bonne exécution de son travail conditionne la sécurité des usagers ainsi que la fiabilité des aéronefs. Dans le respect absolu des procédures, le monteur câbleur en aéronautique est responsable des tâches qui lui sont confiées en collaboration avec sa hiérarchie et le service contrôle.

Il réalise toutes ses interventions conformément à des normes et procédures spécifiques à un constructeur, à un type d'aéronef. Le niveau d'autonomie est limité dans l'exécution de ses tâches, mais il est autonome dans l'organisation de ses activités. Dans la majorité des entreprises sous-traitantes ou chez les constructeurs en aéronautique, un plan d'assurance qualité est en place. La plupart des tâches à réaliser sur un ensemble électrique sont soumises à « qualification » délivrée après formation, tutorat et validation par le service qualité et la production.

Le monteur câbleur en aéronautique assure la sécurité et la propreté à son poste de travail en appliquant scrupuleusement les règles de FOD (foreign object damage, foreign object debris ; en français : dommages par corps étrangers, débris de corps étrangers). Il contribue au développement durable en adoptant les comportements adéquats et en appliquant les règles définies.

En fabrication d'ensembles électriques, il intervient généralement seul, dans un atelier, et utilise des outillages référencés. Il travaille sur un poste adapté, souvent assis. En amont de sa production, il effectue la préparation, analyse les dossiers, inventorie son « kitting ». Il renseigne les documents de traçabilité. Ses horaires sont plutôt réguliers.

En intégration ou en modification d'ensembles électriques sur aéronefs, il travaille dans de grands halls de montage, au sein d'une équipe, et en co-activité avec d'autres corps de métier. L'environnement est confiné et soumis à des règles strictes de sécurité.

Le monteur câbleur en aéronautique intervient alors dans des positions de travail parfois inconfortables. Quels que soient les travaux, le respect des temps alloués est un critère de performance important.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Câbler des ensembles électriques aéronautiques

- Gérer son intervention de câblage d'ensembles électriques aéronautiques
- Réaliser un ensemble électrique aéronautique sur outillage
- Modifier ou réparer un ensemble électrique aéronautique

2. Intégrer des ensembles électriques sur aéronefs

- Gérer son intervention d'intégration et de dépose d'ensembles électriques sur aéronefs
- Monter mécaniquement des équipements électriques sur aéronefs
- Installer des ensembles électriques sur aéronefs
- Déposer et stocker des équipements électriques montés sur aéronefs

Blocs de compétences

RNCP37400BC01 — Câbler des ensembles électriques aéronautiques

LISTE DE COMPÉTENCES

Gérer son intervention de câblage d'ensembles électriques aéronautiques

Réaliser un ensemble électrique aéronautique sur outillage

Modifier ou réparer un ensemble électrique aéronautique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 05 h 00 min

La mise en situation professionnelle consiste à fabriquer un ensemble électrique aéronautique sur un outillage référencé à partir d'un dossier technique et d'un kit de composants défini dans une nomenclature.

Le candidat réalise sa production conformément aux règles technologiques et de sécurité. Il effectue l'autocontrôle de sa production, assure la traçabilité de ses interventions et renseigner les fiches mises à sa disposition.

Entretien technique : 00 h 10 min

L'entretien technique porte sur les modes opératoires mis en œuvre lors de la mise en situation ou sur une malfaçon ou anomalie relevée sur le résultat final.

Il se déroule après la mise en situation professionnelle.

Questionnaire professionnel : 00 h 20 min

Le questionnaire professionnel permet de vérifier les connaissances associées aux compétences citées.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 05 h 30 min

RNCP37400BC02 — Intégrer des ensembles électriques sur aéronefs

LISTE DE COMPÉTENCES

Gérer son intervention d'intégration et de dépose d'ensembles électriques sur aéronefs

Monter mécaniquement des équipements électriques sur aéronefs

Installer des ensembles électriques sur aéronefs

Déposer et stocker des équipements électriques montés sur aéronefs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 04 h 30 min

L'épreuve consiste, à partir d'un dossier technique et d'un kitting de montage défini dans une nomenclature, à :

- installer et raccorder un ensemble électrique sur un élément de structure d'aéronef
- réaliser un branchement C ou Z
- monter un petit élément support par fixations mécaniques aéronautiques

Le candidat réalise sa production conformément aux règles technologiques et de sécurité. Il effectue l'autocontrôle de sa production, assure la traçabilité de ses interventions et renseigner les fiches mises à sa disposition.

Entretien technique : 00 h 10 min

L'entretien technique porte sur les modes opératoires mis en œuvre lors de la mise en situation ou sur une malfaçon ou anomalie relevée sur le résultat final, ainsi que sur les compétences n'ayant pu être observées. Il se déroule après la mise en situation professionnelle.

Questionnaire professionnel : 00 h 20 min

Le questionnaire professionnel permet de vérifier les connaissances associées aux compétences citées.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 05 h 00 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Fabrication d'aéronefs
- Sous-traitance électrique en aéronautique
- Transformation des aéronefs
- Maintenance des aéronefs en compagnie ou dans des structures PART 145

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Câbleur aéronautique
- Electricien aéronef
- Electromécanicien de câblage en aéronautique

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Sans objet

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 841 €
Familles professionnelles (FAP)	C0X30 — Ouvriers de l'électricité et de l'électronique · tension 5/5 (Très élevée) C2X70 — Techniciens, agents de maîtrise et assimilés en électricité et en électronique · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 965
Jugés difficiles à recruter	57 %

Emplois saisonniers	10 %
Familles professionnelles (FAP)	C0X30 — Ouvriers de l'électricité et de l'électronique C2X70 — Techniciens, agents de maîtrise et assimilés en électricité et en électronique

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 622 €
Selon la branche	7 322 € – 8 622 €
Prise en charge	Branches concernées
8 622 €	Valeur par défaut · 212 branches
7 322 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	29/04/2028
-------------------------------------	------------

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	11	0	100 %	0 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35569

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP35569

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37400/>